



HAL
open science

La réforme de la politique de l'eau

Pierre Rainelli, Jean Salmon, Jean-Pierre Leroy

► **To cite this version:**

Pierre Rainelli, Jean Salmon, Jean-Pierre Leroy. La réforme de la politique de l'eau. Réunion du Conseil Economique et Social sur la réforme de la politique de l'eau, Jun 2000, Paris, France. 38 p. hal-01518572

HAL Id: hal-01518572

<https://hal.science/hal-01518572>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Section de l'Agriculture et de l'Alimentation

Sec/8

151130
INRA - ECONOMIE
DOCUMENTATION
Rue Adolphe Bobierre
CS 61103
35011 RENNES CEDEX
Tél. 02.23.48.54.09

Ce document d'ordre intérieur
ne peut être ni diffusé
ni publié

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE L'EAU

ANNEXE

au

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du

MERCREDI 14 JUIN 2000

AUDITION

de

Monsieur Jean SALMON, représentant de la FNSEA et de l'APCA
Monsieur Pierre RAINELLI, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique
et Monsieur Jean-Pierre LEROY, expert de la Confédération paysanne

DOCUMENTATION ÉCONOMIE RURALE RENNES

* 0 0 5 0 6 1 *

En ce qui concerne la réforme de la politique de l'eau, un des objectifs devrait être de réfléchir à comment faire en sorte, s'agissant de ce patrimoine commun qu'est l'eau, que cette loi soit un outil de consensus pour essayer de renforcer la gestion concertée entre les acteurs - qui existe déjà mais qui est quelquefois concurrentielle, et on le voit bien, aussi bien en matière d'irrigation qu'en matière de pollution -, et la renforcer à un échelon le plus près possible de la base, parce que je ne crois pas personnellement qu'on puisse sur le plan national édicter des règles qui conviennent à chaque situation. Evidemment, la loi doit dire un certain nombre de choses, mais chaque fois qu'on peut renforcer les consensus locaux, à mon avis c'est extrêmement important.

L'eau, qui est un moyen à disposition, doit se traiter dans le cadre de l'écoute et du dialogue. Le consensus est difficile, c'est évident, mais on a tout intérêt à faire en sorte de créer ou d'améliorer les outils pour que le consensus ou le projet commun des différents acteurs puisse se réaliser. C'est très difficile parce qu'on est souvent dans une situation où l'intérêt particulier prime sur l'intérêt collectif et les SAGE peuvent être un moyen de réfléchir ensemble à la manière dont on va gérer l'eau dans un espace donné.

Personnellement, je pense qu'une des raisons pour lesquelles la mise en place des SAGE est relativement lente est que les acteurs ne sont pas assez associés et à partir de ce moment-là un certain nombre de catégories s'engagent peu ou pas dans cette mise en place des SAGE.

Pour concrétiser ce que je viens de dire, on a mis en place dans un certain nombre de départements des opérations de formation qui s'appellent les opérations « rivière ». Elles ont pour objectif de mettre autour d'une table pendant trois jours des agriculteurs, bien sûr, mais aussi des industriels, des élus, des associatifs, que ce soit en matière d'environnement ou en matière de consommation, des administrations le cas échéant, bref tous les acteurs qui tournent autour d'une rivière ou d'un bassin versant.

Au départ, il faut un peu coopter les gens, car si on prend des extrémistes de tous bords on n'y arrive pas, mais si on prend des gens qui acceptent d'écouter et de dialoguer, si on arrive à passer la première demi-journée, voire la première journée, généralement au bout de trois jours cela génère une modification des comportements, les gens disant : « A partir de là, que fait-on ensemble ? »

L'objectif de la loi sur l'eau devrait être de faire en sorte que les gens aient comme orientation de faire des choses ensemble. Cela veut dire qu'ils s'écoutent les uns les autres. Le problème aujourd'hui est que le projet de l'agriculteur est raisonné côté agricole, le projet de l'industriel côté industriel, mais on n'a pas cette transversalité qui permettrait aux gens de mieux s'en sortir.

Il est vrai que ce n'est pas facile. Si je me reporte aux discussions qui ont eu lieu depuis deux ans en préambule de cette loi sur l'eau, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'eau est extrêmement importante pour la société et qu'elle est aussi importante pour l'agriculture. On sait très bien que si demain l'agriculture n'a pas une eau de qualité : 1. pour produire, 2. pour transformer, elle perdra pied sur les marchés agricoles.

L'eau est importante en termes de quantité - c'est le problème de l'irrigation -, elle est importante en termes de qualité - c'est le problème de la pollution. Il faudrait souligner ici que l'agriculture sert aussi de réservoir d'eau. Ce qu'on a quelquefois un peu de mal à digérer, c'est qu'on est souvent attaqué par des gens dont l'activité ne génère absolument pas de politique de réserve d'eau. Or l'agriculture, par les surfaces

qu'elle utilise, est en fait un réservoir qu'il faut entretenir. Le risque est d'avoir une détérioration. Mais c'est quand même à partir de l'activité agricole et à partir des espaces naturels que l'eau qui tombe sur le sol se constitue en réserve. L'agriculture a donc aussi un rôle à jouer en matière de réserve.

Pour en venir maintenant au rapport, le Conseil économique et social, à mon avis, devrait se pencher sur les aspects économiques et sociaux de cette loi sur l'eau. Une des questions qu'on doit se poser, en tout cas pour ce qui concerne l'agriculture, est de voir en matière d'évolution - et on a quand même quelques échos sur la manière dont les choses pourraient évoluer - quelles seront les conséquences économiques et sociales pour les agriculteurs et le milieu rural. Un certain nombre de questions se posent et il faut qu'on ait, autant que faire se peut, une approche sur ce point.

Par exemple, quelles sont les conséquences pour les agriculteurs de la suppression des coefficients d'usage, s'ils sont supprimés ? Si demain on paie une redevance sur les pollutions, ce qui peut tout à fait se concevoir, à quel niveau faut-il la placer pour que les élevages ne subissent pas des distorsions trop importantes ? Que donne l'installation des jeunes ?

Autre question : quelle peut être l'évolution des exploitations ? Je ne vous cache pas qu'une de mes inquiétudes est qu'en matière d'eau, par exemple, et en matière d'environnement tout simplement tout cela puisse générer une concentration des exploitations agricoles. Ainsi, j'ai entendu parler de quotas échangeables en matière de droit à l'irrigation. On s'est tous bagarrés contre les aspects marchands des quotas laitiers, même s'il en existe, il ne faut pas se le cacher. Je crois qu'il faut tout faire pour éviter que le droit de l'eau ne soit marchand, parce qu'il s'il le devient cela générera automatiquement des concentrations d'exploitations et cela risque de donner un droit par l'argent à l'eau. C'est tout de même extrêmement important, en particulier en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

Il faut se poser des questions sur l'équilibre économique des filières françaises dans le cadre de la concurrence internationale : que se passe-t-il en matière de politique de l'eau ? Car il est bien évident qu'on est confronté à des concurrences qui sont et qui seront de plus en plus fortes, concurrences intra-européennes, concurrences extra-européennes.

Je me pose la question suivante. Aujourd'hui, il est question d'alimenter Barcelone à partir de l'eau du Rhône, c'est peu probable mais on risque en tout cas de le faire. Si cela se fait, c'est autant de liberté d'action pour la Catalogne en ce qui concerne la qualité de l'eau en matière d'agriculture. Je ne dis pas que cela se fera, mais on en parle beaucoup. Cela pourrait générer en termes de marchés agricoles des délocalisations importantes.

Ce sont des questions que je pose et je n'ai pas les réponses pour l'instant. Mais en tant que Conseil économique et social, on doit se poser ces questions-là.

Autre question : en matière de politique de qualité qui nécessite l'utilisation d'azote (taux de protéines sur le blé), que fait-on et jusqu'où va-t-on ?

En ce qui concerne l'irrigation, par exemple dans les contrats de plan, il a été décidé que l'irrigation pourrait se faire, mais ne serait pas accompagnée au nord de la Loire. Or, on sait très bien qu'en matière de filière légumes, si on veut avoir des haricots de qualité - je prends l'exemple des haricots mais cela peut être d'autres légumes - les productions doivent être irriguées - et ceux qui passent les contrats l'exigent -, sinon

prévisionnel - d'une part le diagnostic, d'autre part l'évaluation. C'est à partir de là qu'on verra si le raisonnement est pertinent ou non.

Je discutais dernièrement avec quelqu'un qui me disait : « Mais il n'y a qu'à faire des catégories : 140, 170 ». J'ai dit : non, il y a des systèmes d'exploitation agricole qui nécessitent qu'on apporte 120, 130, 140 unités d'azote peut-être - je prends l'exemple de l'azote mais je pourrais en prendre d'autres -, il y a des systèmes qui consomment 170, 180, 200 unités. Ce qui est important, c'est la cohérence par rapport à la rotation des cultures qui est mise en place dans l'exploitation. Quelqu'un qui met 140 unités et qui a un système qui ne consomme que 100 unités est plus que potentiellement pollueur. Quelqu'un dont l'objectif est de faire du 100 quintaux/hectare, si le potentiel de son sol n'est que de 60 quintaux/hectare, automatiquement, aura des problèmes de pollution. Si le potentiel du sol est de 100 quintaux, qu'il fertilise pour 100 quintaux et qu'il produit 100 quintaux, il peut ne pas être pollueur. Il faut arriver à combiner les facteurs physiques et les facteurs raisonnés.

Il faut essayer de se débarrasser d'un certain nombre d'idées que je considère être des idées reçues. Tout le monde ne va sûrement pas être d'accord avec moi là-dessus, mais plus je vais et plus mon avis est le suivant. Des messages sont partis disant : il y a de bonnes cultures et il y a de mauvaises cultures, l'exemple le plus frappant étant cette histoire d'herbe et de maïs. A mon avis, il y a des cultures bien conduites et des cultures mal conduites. En fonction de la culture, de l'assolement, etc., on a ou on n'a pas un certain nombre de choses.

Tout cela à mon avis fait qu'on devrait essayer d'avoir des instances de réflexion les plus locales possible.

J'ai parlé du SAGE. A mon avis, le SAGE peut être une base mais il a un gros inconvénient, celui de la composition des commissions locales de l'eau. Aujourd'hui, elles sont composées pour 50 % d'élus, 25 % de services, 25 % d'usagers. Je pense personnellement que la représentation des usagers est notoirement insuffisante ; je le dis pour l'agriculture mais je ne suis pas sûre qu'elle soit seule dans ce cas-là.

Dans des stages où on parle - j'allais dire malheureusement - beaucoup d'agriculture parce qu'elle se trouve en première ligne, il y a un représentant agricole, qui est représentant de la chambre d'agriculture, etc. Le fait que les acteurs ne soient pas plus associés à la définition des règles du jeu aboutit à ce qu'ils ressentent cela comme une contrainte : on a décidé pour eux que... Alors l'objectif est de faire en sorte que les acteurs décident eux-mêmes du défi qu'ils vont se donner, avec des règles évidemment, parce qu'on ne peut pas accepter le fait que le défi consiste à ne rien faire, par exemple.

Donc, en ce qui concerne la dimension institutionnelle je pense qu'il faut vraiment travailler au plus près du terrain et on voit bien que c'est extrêmement important, que ce soit en matière de pollution ou en matière d'irrigation.

Je voudrais insister sur deux ou trois autres points.

Le premier est tout ce qui tourne autour de l'évaluation. Je dirai brièvement que nous sommes très inquiets - pour ne pas dire plus - s'agissant du projet qui consisterait à supprimer les coefficients d'usage. Aujourd'hui, en fonction de la destination de l'eau, il est vrai que le prix payé dans le cadre de la redevance est sensiblement différent.

Il faut essayer de regarder les choses le plus sereinement possible et c'est pourquoi, tout à l'heure, je posais des questions en termes économiques et sociaux

toujours demandé à recevoir moins ou plus que ce qu'on donne) à travailler autour de la recherche de molécules moins toxiques, des pratiques des acteurs - et il n'y a pas que les agriculteurs - et de la relation de l'utilisation de phytosanitaires en fonction de la topographie des sols et de la proximité des points d'eau. Cela n'a pas été possible.

Je regrette profondément qu'on s'embarque dans une TGAP où, qui plus est, le produit ne revient pas à l'environnement. Je ne vais pas engager de polémique là-dessus mais franchement, si l'environnement est un sujet important, que les cotisations perçues sous une forme ou sous une autre auprès des acteurs servent à avoir une politique dynamique en matière d'environnement et qu'on ait à travers les agences - c'est un bon moyen qui a fait ses preuves - la volonté d'avancer dans cette direction-là.

En ce qui concerne les engrais, nous avons demandé - et le projet de réforme va un peu dans le sens que nous avons souhaité - qu'on n'ait pas une TGAP au premier kilo. Si on a un bon raisonnement, l'agriculteur peut ne pas être pollueur dans la mesure où il a bien raisonné sa fertilisation. S'il la raisonne mal, il peut être dangereux, et c'est là aussi un problème, non pas de normes, mais de raisonnement.

Il faut pouvoir être très pragmatique pour essayer de déterminer en fonction de la situation de chaque système d'exploitation l'approche la plus objective possible et en fonction de la potentialité de l'exploitation. C'est ce qui rend les choses difficiles. On me dit, y compris dans mes propres rangs, qu'on dénonce souvent la paperasserie et qu'on est quelquefois ceux qui la provoquons. Il faut donc trouver un système simple d'appréhension de la pratique de l'agriculteur pour qu'on ne croûle pas sous la paperasse mais qu'on ait une approche simple et qu'on dise : cet agriculteur a une démarche cohérente dans son exploitation ou n'a pas une démarche cohérente.

Dernier point : le problème de l'écoconditionnalité. On voit très bien ici ou là qu'un certain nombre de discours se développent sur l'écoconditionnalité des aides, en particulier dans le cadre de la PAC. Le débat est ouvert, mais il est déjà suffisamment compliqué, sur la légitimité de l'aide ou de l'accompagnement ou non à l'agriculture. On le voit bien aujourd'hui avec la bagarre sur la modulation et tout ce qui se dit autour de cela. Je suis plutôt de ceux qui pensent qu'il ne faut pas tout mélanger. On a une discussion sur l'accompagnement économique à l'agriculture et on voit bien que différentes écoles existent, et puis il y a un certain nombre d'aides qui sont subordonnées à des pratiques agricoles, quitte à ce que les secondes se renforcent par rapport aux premières. Mais le fait de tout mélanger ne me paraît pas sain parce que les gens ne s'y retrouveront plus.

Voilà ce que je pouvais dire brièvement sur le sujet. Les développements pourraient être encore très longs et je préfère maintenant répondre aux questions s'il y en a.

M. le PRESIDENT.- Merci, M. SALMON, d'avoir apporté votre contribution à la réflexion sur ce problème très épineux et très complexe de l'utilisation de l'eau et de sa gestion.

Nous n'allons pas pouvoir ouvrir un large débat sur l'intervention de M. SALMON puisqu'il faut laisser du temps à nos deux autres intervenants. Je demanderai d'abord à nos deux rapporteurs s'ils ont des questions à poser, sachant - j'ai oublié tout à l'heure de le dire mais j'imagine qu'un grand nombre d'entre vous le savent - que Jean SALMON représente ici certaines organisations professionnelles mais

M. le PRESIDENT.- J'ai bien rappelé, dès le départ, que Jean SALMON était auditionné, ce matin, au titre de la FNSEA, qu'il appartenait à l'APCA et qu'il était donc un peu le spécialiste de ces deux organisations, mais qu'en même temps il était au Conseil économique et social.

M. LE FUR.- Tu as parlé des organisations agricoles ou professionnelles.

M. le PRESIDENT.- Naturellement, je n'ai pas dit qu'il appartenait à toutes les organisations professionnelles. La preuve, c'est qu'on aura tout à l'heure le point de vue de la Confédération paysanne, qui est aussi une structure représentative d'organisations professionnelles.

M. LE FUR.- Je voulais savoir simplement au nom de quoi ; cela ne figurait pas sur l'ordre du jour.

M. le PRESIDENT.- J'ai dit ce matin en arrivant pourquoi il n'y figurait pas.

M. BOYER.- Ne pensez-vous pas que le fait d'appliquer éventuellement une redevance revient à un peu considérer cela comme l'utilisation du tabac, par exemple ? On sait que c'est nocif, on paie et on prend ses risques. Cette formule ne deviendrait-elle pas un droit à pouvoir l'utiliser ?

Deuxième question : y aura-t-il une cohésion européenne dans l'objectif recherché ? J'entends par là pour qu'il y ait une parité de rentabilité économique entre la France et les autres pays.

Troisième question qui me vient à l'esprit : quand on regarde le tissu français au niveau de la démultiplication des captages, ne pensez-vous pas que nous aurions intérêt à nous orienter vers des captages plus importants qui gèleraient moins le territoire ? Qui dit captages plus importants en quantité dit bien sûr réglementation appliquée.

Une dernière question très courte : on est parfois un peu choqué que l'eau qui est traitée, qui initialement n'est pas conforme aux normes, est polluée, mais qu'une fois qu'elle a reçu du chlore ou des rayons ultraviolets elle est consommable, alors que l'eau qui vient de massifs protégés mais qui a quelques streptocoques ou autres n'est pas conforme au niveau de l'habitat. N'y a-t-il pas là un petit paradoxe ?

M. RÉGNAULT.- Il y a plusieurs points d'analyse avec lesquels on est bien sûr d'accord et plusieurs interrogations que je comprends et à partir desquelles j'aimerais bien qu'on débattenne. Donc, l'intervention de Jean SALMON est plus une ouverture à une série de questions et de débats.

Je voudrais essayer de résumer ce qui me paraît quand même fondamental : ne croit-il pas que ce sujet mérite d'abord qu'on regarde quel est le problème majeur que nous avons en France et ailleurs pour ensuite hiérarchiser les propositions ?

pertinence des moyens mis en œuvre dans le cadre de cette évolution doit, un jour ou l'autre, aboutir à une évolution en matière de résultat.

On peut demander aux acteurs aujourd'hui de s'engager sur des moyens, mais je ne sais pas comment on peut dire par exemple que dans cinq ans le taux de nitrates aura baissé de tant, parce c'est quand même un peu compliqué.

Développement durable : est-ce une mode ? Personnellement, je ne le crois pas. La notion de développement durable sous-tend que l'activité économique quelle qu'elle soit ne doit pas hypothéquer l'avenir des générations futures. Cela ne peut pas être une mode.

Quant au terme « développement durable », est-ce une mode ou pas ? Ce n'est pas tellement mon problème. En fait, ce terme est un peu mis à toutes les sauces aujourd'hui et ce qui est important, c'est qu'on s'attache à mettre en place un mode de fonctionnement qui n'hypothèque pas les générations futures et qui laisse la potentialité maximum pour l'avenir.

En ce qui concerne la monoculture, quelle qu'elle soit, elle aggrave un certain nombre de risques et on a quelquefois un peu oublié la notion d'assolement qui permet d'éviter d'avoir recours y compris à certains produits parce que des phénomènes d'accoutumance et de résistance se créent et faire ou refaire des assolements est un facteur à mon avis tout à fait favorable en la matière.

Redevance = droit à polluer, cela pourrait être un risque : « Je paie, donc fichez-moi la paix ». Si c'était cela, on serait à côté de la plaque. La redevance, pour moi, n'est pas une fin en soi. La redevance est une façon de se donner les moyens pour faire évoluer les choses et quand je disais tout à l'heure : le raisonnement plutôt que la norme, en matière agricole en particulier on gagnera la partie le jour où on aura réussi à faire comprendre à l'ensemble des agriculteurs que leur propre intérêt passe par un raisonnement de la culture et que ce n'est pas sous prétexte qu'ils paient qu'ils ont un droit à polluer.

De toute façon, si c'était cela, la redevance augmenterait et on rentre alors dans une échelle de perroquet dont tout le monde ne se sortirait pas. Donc, je crois qu'on n'a aucun intérêt à opter pour cette stratégie-là. Le danger existe et j'ai déjà entendu dans des réunions d'agriculteurs : « Si on paie, vous nous fichez la paix avec toutes vos réglementations ». Or, ce n'est pas parce qu'on paie qu'on est exonéré de faire des efforts. C'est un problème d'équilibre et de mesure entre les deux.

La cohérence CEE, on en a déjà un peu parlé. Je souhaite que les directives européennes, quelles qu'elles soient, soient appliquées de plus en plus par les Etats membres avec des objectifs communs. On voit très bien que la non-application des directives européennes dans un pays par rapport à un autre peut créer des distorsions qui, sur le plan économique, ont ou auraient des conséquences importantes.

Captages plus importants plutôt que des petits captages ? Personnellement, je suis très réservé par rapport à cela, parce que si vous avez un objectif de distribution d'eau, vous faites l'effort sur les gros captages, vous les protégez et vous laissez tomber les autres et, si vous laissez tomber les autres, cela veut dire que, globalement, vous détériorez l'espace naturel. On ne peut pas en même temps demander qu'on essaie d'entretenir le maximum de disponibilité d'eau pour l'ensemble des activités et dire : « Il y a un gros barrage ici, donc on va le protéger parce qu'il y a un problème d'alimentation humaine ; les autres captages, après tout, ce n'est pas gênant s'ils sont à

En premier lieu, une petite introduction rapide pour dire que pour l'agriculture les prélèvements représentent 13 % de la ressource, 5 millions de m³, l'industrie 10 %, l'eau potable 16 % et l'énergie 61 %.

Si on regarde la consommation nette, l'agriculture représente les deux tiers. C'est un point fondamental.

Deuxième élément intéressant dans cette introduction : dans le temps, les prélèvements des ménages ont diminué. Depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix, on constate une diminution. Pourquoi ? Parce que les prix ont augmenté. L'industrie, de même, a connu une diminution de l'ordre de 2,7 % par an entre 1980 et 1990. Il n'y a que l'énergie pour laquelle l'utilisation a augmenté : 4 % entre 1990 et 1994, mais à partir du moment où ce sont des prélèvements qui retournent sous une forme ou sous une autre au milieu, le problème apparaît quand même différent.

L'exposé que j'ai préparé s'articule autour de trois points : 1° la situation actuelle de l'irrigation en France, 2° les mécanismes institutionnels de la politique agricole et leurs effets, 3° les modalités d'une gestion qu'on pourrait espérer meilleure de la ressource par rapport à l'agriculture.

Situation actuelle : en utilisant les données de la FAO, on constate que la France est le pays de l'Union européenne où le développement de l'irrigation a été le plus élevé depuis le début des années soixante (je ne vous donnerai pas le moindre chiffre puisque tout figure dans le document que j'ai rédigé).

S'agissant de l'évolution de l'irrigation, entre 1970 et 1997 on est passé d'un peu moins de 2 % de la surface équipée pour l'irrigation à 9 %, pour faire vite, de 2 à 10 % aujourd'hui de la surface agricole utile. Environ 17 % des exploitations sont équipées pour l'irrigation. On voit qu'il s'agit d'un phénomène massif : forte augmentation dans le temps, avec une diffusion assez importante sur le territoire. Cette diffusion concerne essentiellement le maïs (40 %) et les céréales (15 %).

Ensuite, si on se préoccupe de l'aspect territorial, on a une géographie de l'irrigation assez simple, avec trois grandes zones : le pourtour méditerranéen, avec des réseaux collectifs fortement subventionnés, mais des cultures maraîchères ou fruitières faiblement soutenues au plan européen. Deuxième catégorie : Centre et Poitou-Charentes, où on a surtout des systèmes individuels, où les investissements sont donc à la charge des exploitants. En contrepartie, les cultures sont plutôt soutenues. Troisième grande zone : le Sud-Ouest, le Midi-Pyrénées, avec un accès à la ressource mixte, individuelle et collective, des syndicats d'agriculteurs qui exploitent la ressource en commun et plutôt des cultures aidées.

Les deux départements pilotes les plus importants pour l'irrigation sont les Landes et les Bouches-du-Rhône (plus de la moitié de la surface irriguée).

Ce développement de l'irrigation, à quoi est-il dû ? Du point de vue de l'exploitant, c'est très simple : d'une part, il y a une réduction du risque productif, c'est-à-dire qu'en irrigant, on évite la variance dans les rendements, on assure une certaine régularité et à un niveau plus élevé ; d'autre part, il faut bien dire qu'on augmente la marge brute à l'hectare (dans les tableaux des chiffres permettent de voir que selon que la saison est sèche, ou moyenne, ou humide, l'intérêt d'irriguer est plus ou moins important).

Le mécanisme de fond reste le même, c'est-à-dire qu'on a gardé l'idée de rendement de référence, les agriculteurs étant moins rémunérés par rapport à ce qu'ils produisent. Ceux qui se situent à un niveau de rendement élevé ont une aide à l'hectare plus importante et quand c'est irrigué évidemment il y a une différence entre l'irrigué et le non irrigué en sec.

On constate que ce système de rendement de référence, favorable aux cultures irriguées, qui est justifié pour diverses raisons, notamment parce que les exploitants ont fait des investissements et qu'on souhaitait qu'ils puissent les amortir, a quand même poussé de manière significative à l'augmentation de l'irrigation.

Je voudrais signaler aussi par rapport à une réflexion qu'on est obligé de distinguer entre les surfaces équipées pour l'irrigation et celles qui sont effectivement irriguées. Par exemple, on a constaté dans les derniers résultats de l'enquête, en 1997, qu'à peu près un tiers des surfaces irrigables de Picardie-Champagne-Ardenne ont été irriguées, ce qui veut dire qu'il y a des exploitations équipées mais qui n'irriguent pas forcément. Autrement dit, il y a une latitude assez importante dans le recours à l'eau pour l'agriculture.

A partir de ces faits globaux, on a utilisé un modèle pour aller un peu plus loin et on a cherché à voir comment les diverses aides directes et indirectes à l'irrigation pouvaient intervenir à côté des autres variables. On fait des hypothèses propres aux économistes : que l'exploitant agricole est un entrepreneur, c'est-à-dire estime son profit, et on va raisonner à court, moyen et long terme.

A court terme, il dispose d'un équipement donné, surface, main-d'œuvre, équipement matériel et il ne va jouer que sur les intrants. D'une campagne à l'autre, il va modifier sa dose d'engrais ou pesticides.

A long terme, on peut faire varier les facteurs fixes et il y a ajustement de la terre et du travail aux besoins de l'exploitation.

Il apparaît que quand on raisonne à court terme, l'évolution des rendements est sensible essentiellement au prix des produits. On le met en évidence de manière assez empirique si on regarde le cas des Landes, cas de monoculture importante (la moitié des surfaces irriguées), où le maïs est essentiel. Donc, on voit assez bien comment, sur le court terme, il y a un ajustement entre les baisses de prix ou les variations de prix et les rendements.

Au bout d'un certain temps, on observe un phénomène de réduction des inefficacités techniques. C'est-à-dire que les exploitants, très vite, ont un processus d'apprentissage et à partir du moment où ils sont gênés quelque part, ils s'adaptent mieux, ils utilisent de manière plus rationnelle les ressources dont ils disposent et de ce fait arrivent - on le constate dans le temps d'ailleurs - en baissant par exemple les doses d'engrais à garder le même niveau de rendement. Ils vont être plus soigneux, faire plus attention, avoir un meilleur suivi des cultures, etc. Cela va contrebalancer l'effet baisse des prix sur les rendements.

A long terme, il apparaît que les rendements ne dépendent plus seulement des prix mais du rapport entre le prix des céréales et le prix du foncier. C'est-à-dire que le ratio prix du produit/prix du foncier va jouer.

C'est assez important et cela apparaît dans les tableaux. J'ai relevé, dans le cas du Sud-Ouest, l'évolution du prix des terres, en comparant année par année par rapport

grandeur qui importe - et on constate que la pollution agricole a un coût pour la société cinq à six fois plus important que les dommages propres à l'activité agricole et à la consommation d'eau potable. Autrement dit, il y a tout un ensemble : l'entretien des réseaux, le colmatage, les effets de l'eutrophisation, etc., qui vont jouer un rôle non négligeable.

Donc, jouer sur l'offre, certes, mais quand on a déjà mobilisé pas mal de ressources, il y a toujours un coût marginal croissant. Par exemple, en Californie, on montre que le doublement de la capacité de production va s'accompagner d'un quadruplement, à peu près, du prix unitaire. Je prends le cas des Etats-Unis et surtout de la Californie, parce que c'est vraiment un Etat où les problèmes en eau sont assez aigus.

D'où le deuxième volet : l'action sur la demande et comment essayer de gérer la demande d'un point de vue macro-économique par la tarification ou par la gestion quantitative, la réglementation, etc.

En ce qui concerne le premier aspect, il s'agit de la notion de coût de l'eau pour les agriculteurs et le coût supporté par la collectivité.

Si on regarde le coût de l'eau pour les agriculteurs, on va avoir un certain nombre d'éléments. Pour irriguer, l'agriculteur va supporter le coût du matériel d'arrosage et de distribution à la parcelle (700 F/ha), la redevance prélèvement versée à l'agence de l'eau et le coût éventuel de la mise en pression et le prix pour livraison à la borne.

Cela va quand même varier selon qu'on a une irrigation de type individuel ou de type collectif par le biais de sociétés d'aménagement régional ou de syndicats d'agriculteurs. On va avoir de très fortes variations, le prix de l'eau payé à la borne d'arrosage va être de 0,85 F/m³ à la Société du canal de Provence, à celle du Bas-Rhône-Languedoc, ou à l'ASA du Tarn selon le cas. En individuel, l'agriculteur, outre le coût du matériel d'arrosage, ne va verser que la redevance de prélèvement, comme s'il s'approvisionne en rivière non réalimentée ; en rivière réalimentée, le coût, en plus de la redevance, est aux environs de 0,12 F/m³.

Vous voyez donc que chaque agence de l'eau a sa propre politique de redevance de prélèvement et il va y avoir des variations considérables. Par exemple, pour le prélèvement en eau souterraine et en rivière en Picardie, le chiffre peut aller jusqu'à près de 0,25 F/m³ (chiffre de 1995), alors que pour Rhin-Meuse c'est 0. Chaque agence va avoir ses propres spécificités, ses modes de gestion de l'eau.

Si on regarde le coût théorique quand on mobilise la ressource en eau, à combien cela revient-il ? Dans le document, un tableau (tableau 7) résume la situation, en prenant quatre cas de figure qui correspondent à peu près à ce qu'on peut rencontrer dans le pays, c'est-à-dire le cas d'une ressource rare en approvisionnement collectif, le cas d'une ressource abondante, le cas intermédiaire avec une eau de surface et le cas intermédiaire avec une eau souterraine.

Passons tout de suite aux résultats. Si on tient compte de la création de la ressource mise à disposition, de l'équipement d'irrigation, de l'amortissement, etc., les coûts totaux au mètre cube vont varier entre 1,25 F et 3,35 F selon évidemment le type de ressource qu'on a mobilisé.

Ce qui fait que la réponse disant : « on manque d'eau, il faut avoir de nouvelles ressources », soit, mais à quel prix ? Cela dépend tout à fait des circonstances locales.

ménages sur les eaux qu'on appelle de plusieurs marques, que je ne citerai pas. On ne retrouve pas cela dans la consommation des réseaux. C'est ma première remarque.

Je n'ai pas souri quand vous avez parlé du prix du foncier ; là non plus je ne vais pas me prétendre un grand spécialiste, mais j'ai des responsabilités dans le domaine du foncier, comme président de société d'aménagement foncier d'établissements ruraux et je connais l'évolution du prix du foncier, bien sûr au-delà des années soixante et depuis 1992 jusqu'à aujourd'hui. Il est vrai que depuis 1992, il y a une certaine évolution du prix du foncier, mais si la réforme de la PAC est un élément, ce n'est pas le seul. Le problème de l'irrigation peut être un élément, il n'est pas le seul. Il y a la rareté de la terre, il y a le départ des agriculteurs et il y a l'arrivée des agriculteurs. Donc, des concurrences se font sur le terrain faisant que le prix du foncier augmente.

Je n'en dirai pas plus, mais quand on fait une analyse, essayons quand même de ne pas mettre trop l'accent sur un seul élément qui serait responsable des effets que l'on peut avoir et d'analyser plusieurs éléments ; c'est à partir de là qu'on peut avoir une approche beaucoup plus fine.

M. MIQUEU, rapporteur.- Vous avez tout à l'heure, monsieur RAINELLI, situé le contexte de votre intervention par un préalable. Le nôtre est aussi réel. Les rapporteurs ont une grande capacité d'écoute, une oreille non sélective et c'est dans cet état esprit que nous l'avons pris.

Ma première question m'a été soufflée par le président et je n'insisterai donc pas. Simplement, dans les auditions que nous avons eues, nous avons été informés d'autres travaux de recherche sur l'évolution de la consommation d'eau des ménages. Je confirme ce que disait le président, à savoir que le prix n'est pas forcément l'argument essentiel ; il y a bien d'autres raisons, mais il a évoqué le dossier et peut-être pourrions-nous en parler après la réunion.

Ma première question concerne le maïs. Elle est simple. Nous sommes dans le contexte d'une guerre mondiale du maïs : 600 MT. Dans ce contexte de guerre mondiale, nous savons aujourd'hui que le maïs peut se traduire par près de mille appréhensions différentes. Je veux dire qu'industriellement, c'est une matière première, comme le charbon l'a été autrefois, renouvelable celle-là, contrairement à l'eau, qui va par exemple dans un laboratoire de Midi-Pyrénées permettre d'inventer une génération d'agromatériaux, ceux-ci permettant d'isoler des maisons, de travailler en plasturgie, en moulage, et je passe les applications industrielles type huiles et autres. En bref, le maïs est une ressource renouvelable dans un processus industriel important.

Question : l'INRA aujourd'hui est-il engagé dans ce nécessaire accompagnement d'une filière où la France a la chance d'avoir une position forte pour que dans ce bras de fer notamment entre les Etats-Unis, l'Europe et la France en particulier, nous puissions être à côté des producteurs et des industriels pour garder cette longueur d'avance ?

Ma deuxième question est liée à la première. Ceci n'est possible que si évidemment c'est fait sérieusement et qu'on ne fasse pas n'importe quoi autour du maïs - et cela a été le cas, par le passé, dans le Sud-Ouest, je peux le confirmer. Comment fait-on pour accompagner la profession agricole pour que cette production de maïs économiquement importante se fasse dans le respect de l'environnement et dans vos

travaux avez-vous l'impression, aujourd'hui, que la profession agricole se donne les moyens d'aller vers cette maîtrise de l'eau dans cette production de maïs ?

Vous avez parlé des compteurs ; on pourrait citer - ceci nous a été indiqué - l'exemple d'une coopérative de 340 agriculteurs représentant 10.000 ha en Poitou-Charentes en amont du fleuve la Charente et qui sont engagés dans une volonté de ce que l'AGPM appelle une fois de plus « le maïs durable ». Croyez-vous à l'engagement de la profession agricole pour qu'effectivement il y ait cette plus grande rigueur dans la conduite de la production ?

Ma troisième question concerne le timing. Vous disiez dans votre introduction que l'économiste recherche l'optimum social tout en comprenant les contraintes. Ces changements que vous appelez de vos vœux ne peuvent donc pas se faire du jour au lendemain. Que dit le chercheur sur le calendrier raisonnable qui intègre ces contraintes fixées à l'économie de telle façon que ce maïs durable devienne une réalité ?

Dernière question : dans votre conclusion, vous comparez l'eau de consommation pour les ménages et l'eau économique puisque les industriels du bois, cela existe aussi et ils ont besoin de l'eau. Vous avez parlé des puces et on connaît bien le dossier avec la nécessité d'eau pour l'installation d'usines IBM. Ne croyez-vous pas, pour reprendre ce qu'on apprend en première année de sciences économiques sur l'effet multiplicateur, qu'un effet multiplicateur peut s'appliquer à l'eau économique qui ne s'applique pas à l'eau pour les ménages ? Peut-on comparer de l'eau à consommation finale à de l'eau à consommation à plus-value ?

M. BOUÉ.- Si j'ai bien compris, avec davantage de main-d'œuvre, on peut arriver à une production égale, ou à peu près égale, plus qu'avec d'autres méthodes de production. Est-ce que cela veut dire que favoriser l'irrigation peut conduire à perdre des emplois dans l'agriculture, ainsi d'ailleurs que les terres plus chères ? Je ne connais pas bien la question mais j'entends souvent parler - cela a été évoqué ce matin - des problèmes d'installation des jeunes agriculteurs. Y a-t-il une relation ?

Selon vous, les producteurs s'adaptent à la modification d'une redevance sans changer de revenu, donc ils trouvent d'autres moyens avec plus de surface ou autre. Est-ce qu'une redevance favoriserait moins ou non les concentrations d'exploitations que les quotas s'il y en avait ?

Une dernière question. J'ai l'habitude de dire que quand on ne les connaît pas bien, on « épingle » les agriculteurs sous deux aspects : l'irrigation et les élevages de cochons. On a vu en Bretagne que les principaux pollueurs n'étaient pas forcément les porcs et les bovins. Là, on nous parle de redevance pour l'agriculture, mais il y a d'autres paramètres qui font que les prix de l'eau ne sont pas équivalents entre les agriculteurs. Existe-t-il des études - vous l'avez un peu évoqué mais pas tout à fait - qui montreraient qu'au fond la redevance n'est peut-être pas l'élément déterminant dans les coûts de production ?

J'aimerais bien qu'on y voie clair, parce que pour défendre la cause des agriculteurs il faut arrêter le simplisme, y compris chez les agriculteurs. En effet, si on ne parle que de la redevance, il n'y a pas que cela.

Donc, des outils pourraient être mis à disposition qui permettraient une gestion plus fine, meilleure, au profit et des agriculteurs et de la collectivité. Car finalement, si on permet aux agriculteurs d'utiliser de manière plus rationnelle la ressource en eau, tout le monde est gagnant. Si en même temps on les aide à réduire les inefficacités techniques, ils arrivent à améliorer leurs marges à moindre coût et c'est vraiment l'idéal.

Je pourrais dire également qu'il y a sur la nappe de Beauce un certain nombre de travaux - là, ce sont des collègues du CNRS qui sont directement impliqués - sur les modalités de gestion de la nappe de Beauce, qui est une nappe très importante et qui souffre d'un certain nombre de maux.

En ce qui concerne la notion de calendrier pour une gestion durable du maïs, c'est directement lié à la réponse précédente que j'ai faite, c'est-à-dire que dans la mesure où nous serons aptes, nous les chercheurs, à mettre au point des outils et où les responsables sur le terrain, de manière décentralisée, seront intéressés par l'adoption des outils qu'on essaie de mettre au point, on ira vers ce développement durable. Cela se fera de manière progressive, dans une meilleure mobilisation des outils, qui sont en cours de constitution.

Là-dessus, on a des équipes de gens tout à fait performants, qui ont une vraie formation agro-économique, qui sont de vrais économistes, qui sont au contact du terrain et capables d'apporter des éléments qui permettent d'aller dans ce sens-là.

S'agissant de la question sur l'effet multiplicateur, vous avez forcément raison. A partir du moment où une activité économique a des effets multiplicateurs, naturellement par rapport à la consommation finale c'est plus intéressant et cela peut justifier des différences en termes de coût et au plan social. Prendre le consommateur uniquement n'est pas suffisant, et c'est pourquoi je suis intervenu plusieurs fois en faisant des comparaisons avec l'industrie et d'autres activités productives plutôt qu'en termes de consommation finale.

Je voudrais essayer aussi de répondre à une autre question. J'ai évoqué l'histoire : plus de main-d'œuvre versus moins de capital des systèmes. L'idée générale est un peu celle du double dividende, qui peut paraître une sorte de tarte à la crème peut-être mais repose quand même sur des fondements économiques assez sérieux où on peut montrer qu'en ayant un transfert de ressource par taxation du capital en direction d'un allègement des charges en main-d'œuvre, effectivement on va vers des systèmes, surtout pour l'agriculture, qui évitent l'utilisation massive d'intrants polluants et qui en même temps en favorisant le travail ont un caractère socialement favorable vis-à-vis du chômage. C'est donc quelque chose qui est quand même intellectuellement très satisfaisant, même si c'est lent à mettre en œuvre - et cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Mais l'idée de fond est à conserver. Si on favorise par des mesures fiscales des activités ou des processus qui économisent le travail, en ayant des distorsions par trop fortes, il est évident que ce n'est de l'intérêt de personne. Pour l'agriculture, en même temps il y a l'élément environnemental qui va intervenir. Donc, on peut penser que c'est une bonne voie qui est à favoriser dans l'avenir, avec une plus grande extensification d'un côté et en même temps plus d'agriculteurs sur le terrain, une meilleure utilisation du territoire, plus de jeunes agriculteurs, plus d'installations.

En ce qui concerne l'effet de la redevance par rapport aux quotas en termes de concentration sur la production, je pense personnellement que la redevance est plus

paysanne », mais je crois savoir que, en plus de ce titre, comme un certain nombre d'entre nous, vous êtes agriculteur en Gironde et que vous avez aussi certainement un avis sur la question de l'eau, probablement en tant qu'utilisateur mais aussi avec une vision plus générale de ce qui se passe autour des grands débats à l'heure actuelle sur le problème de la politique de l'eau.

Je ne sais pas si c'est particulièrement sur l'irrigation, mais vous avez tout loisir de nous faire votre exposé, comme les intervenants précédents et ensuite nous vous poserons quelques questions. Nous vous écoutons.

M. LEROY.- La politique de l'eau, à notre sens, ne se réglera pas uniquement par une loi. La disponibilité en eau, ce n'est pas simplement une loi, c'est véritablement une réorientation de l'agriculture qui pourra préserver la ressource globale en eau dont nous disposons sur le territoire.

Le secteur agricole, souvent décrié et montré du doigt pour ses pratiques désordonnées et irrespectueuses d'un bien commun à tous, ne pourra donc se montrer à la hauteur des enjeux futurs sans une transformation profonde de ses pratiques de production de biens alimentaires.

Le passé est lourd à porter. Le poids des techniques utilisées jusqu'alors, la culture du productivisme, du compétitivisme nécessitent des encouragements très forts pour être remis en cause. Ce n'est hélas pas dans les accords de Berlin de 1999 que l'on trouve ces encouragements, bien au contraire, puisqu'ils ont marqué la continuité de la logique mise en place il y a quarante ans. Ces accords qui confirment une volonté de baisse des prix agricoles ne sont pas compatibles avec la création d'une taxe sur les pollutions agricoles. C'est-à-dire qu'on nous met une taxe et on nous propose également une baisse de nos prix, ce qui nous paraît un peu incompatible.

La validité du principe pollueur/payeur ne peut s'appuyer que sur des réalités économiques cohérentes. Ce sont encore les petits paysans qui vont supporter le plus difficilement le surcoût de cette taxe. Les petites structures vont continuer à disparaître, renforçant l'omnipotence d'une grande agriculture industrielle aisée, grande consommatrice de produits phytosanitaires.

Ces produits phytosanitaires sont d'ailleurs en constante augmentation, malgré les discours généralement prononcés sur une agriculture respectueuse de l'environnement. En 1998, le volume des ventes de produits phytosanitaires a augmenté de 6 % et en 1999, ils ont encore augmenté de 4,5 %. Cela veut dire que la logique qui voudrait qu'actuellement on prenne conscience d'un respect de l'environnement n'est pas encore acquise, n'est pas encore entrée dans les mœurs ni dans les esprits.

On pourrait presque faire le parallèle avec la disparition des paysans. Moins il y a de paysans, plus il y a de consommation de produits chimiques.

La volonté d'occupation dynamique du territoire passe largement aux oubliettes et ce ne sont certes pas les CTE cités à ce jour qui vont changer le cours des choses.

Pour que la préservation des ressources en eau soit effective, la Confédération paysanne souhaite un changement des logiques industrielles agricoles qui prévalent le plus souvent sur notre territoire. Il est indispensable de remettre en cohérence les capacités des sols, les situations climatiques locales et les ressources en eau disponibles.

l'heure ; nous pensons que l'INRA a un travail très important à faire sur les pratiques culturales, sur les assolements. On parlait d'équilibre, de durabilité de l'agriculture ; elle ne peut pas se faire sur un concept de monoculture. Il n'y a pas de durabilité de l'agriculture basée sur la monoculture, c'est antinomique mais pour l'élaboration de variétés moins sensibles au stress hydrique afin que les paysans aient la possibilité de choisir en connaissance de cause, c'est-à-dire qu'ils puissent choisir soit des variétés à haut potentiel, très exigeantes en eau, ou des variétés de moindre potentiel, plus robustes mais moins exigeantes en eau. Là aussi, c'est comme les compteurs, il faut que cela rentre dans les esprits et pour cela il faut en parler.

Le projet de barrages destinés au soutien d'étiages ne doit pas être dénaturé par des volontés d'augmenter les surfaces irriguées comme c'est souvent le cas. Vous allez recevoir bientôt un président de grande coopérative du Sud-Ouest ; à une assemblée générale récente, un des responsables de cette coopérative a dit – et c'était porté au compte rendu – qu'en Pyrénées-Atlantiques on pouvait très bien doubler, voire tripler les surfaces irriguées. Cela me paraît un fantasme un peu hors de propos, cela relève d'une incohérence totale par rapport à la réalité des choses à laquelle nous sommes confrontés.

Enfin, il s'agit d'apporter à l'ensemble du corps social la réalité d'une agriculture fiable environnementalement et socialement, mais aussi de lui conserver un dynamisme économique sans lequel elle ne peut pas vivre, cela va de soi.

Voilà en gros ce que je pouvais vous exposer.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur LEROY, de votre contribution ce matin et de votre participation à la réflexion sur la politique de l'eau. Les rapporteurs et nos collègues auront sans doute des questions à vous poser.

Quand on parle de pourcentages, il faut toujours faire très attention parce qu'il ne faudrait pas laisser croire à la société que les agriculteurs ont encore augmenté considérablement l'utilisation des phytosanitaires. Je suis un tout petit agriculteur, donc j'utilise très peu de phytosanitaires, mais je dois vous dire quand même que depuis une période assez récente on a supprimé des produits phytosanitaires pour les remplacer par d'autres. Pour donner un exemple, lorsque j'avais besoin d'un litre de produit phytosanitaire pour traiter telle surface, celui-ci ayant disparu aujourd'hui on me l'a remplacé par trois litres ou quatre litres à l'hectare d'un autre produit.

Je ne suis pas spécialiste en la matière, je dirai qu'en termes de pourcentages, il y a eu une augmentation considérable, mais est-ce qu'en matière de pollution il y a le même résultat ou une diminution ? Est-ce dû à la responsabilité des agriculteurs, ou à la responsabilité des firmes qui produisent ? Peut-être que vous n'en savez plus que moi, je ne suis qu'un simple agriculteur, je ne suis pas spécialisé et je ne peux pas apporter la réponse.

M. LEROY.- Je ne remets pas en cause qu'un certain nombre d'efforts ont été faits dans la maîtrise de l'utilisation des pesticides, mais ces efforts sont sans commune mesure avec la réalité des choses. C'est vrai qu'ils sont beaucoup médiatisés, mais pour être sur le terrain tous les jours, je vois la consommation de mes collègues en matière de pesticides et de phytosanitaires. C'est vrai qu'on a changé de molécules. Cela fait

M. MIQUEU.- Quel que soit le système de production, qu'il soit éleveur, grande culture, maraîcher ?

M. LEROY.- Quel que soit le système de production. Cela peut être affiné mais disons que, dans une première approche, c'est une idée qui nous était apparue comme pouvant soutenir et développer le maintien des petits agriculteurs.

M. MIQUEU.- Vous pouvez nous faire passer des textes si vous en avez écrit là-dessus ?

M. LEROY.- On vous en fera passer.

M. MIQUEU.- Sur le maïs, je vous pose la même question qu'à M. RAINELLI. On a bien compris votre logique. Avez-vous intégré la puissance de ce grain et toute l'utilisation qui en découle ? Je ne reprends pas ce que j'ai dit, mais est-ce que la Confédération paysanne intègre cette réalité économique ?

M. LEROY.- Nous sommes tout à fait conscients que le maïs, ou le blé, ou d'autres céréales ont des capacités pour être utilisées dans des secteurs de l'industrie, notamment pour ce que vous disiez. Je me souviens avoir vendu des rafles de maïs à une société qui fabriquait des moules spéciaux pour le coulage dans l'aéronautique, donc une technologie très avancée. Malheureusement, l'utilisation du maïs dans l'industrie est confrontée à un concurrent qui est le pétrole, récemment à un niveau relativement bas et le maïs n'était pas concurrentiel. C'est pourquoi ces industries ne se sont pas développées, mais on est conscient de l'utilisation très vaste que peut avoir une production agricole telle que celle du maïs.

Je ne remets pas en cause la production de maïs, puisque je suis moi-même maïsiculteur dans le Sud-Ouest. Ce que je remets en cause, c'est la manière dont la monoculture du maïs a été développée dans le Sud-Ouest et confortée par le système de prime à l'irrigation, où on a quasiment découragé la culture de céréales à paille qui permet un peu plus de cohérence agronomique en remettant en place des assolements, ce qui est une évidence toute simple pour le paysan. De plus, les céréales à paille sont beaucoup moins consommatrices d'eau, ou elles ont besoin d'un peu d'irrigation mais en fin de période, c'est-à-dire mai ou juin, à un moment où les disponibilités en eau sont encore favorables, alors que le maïs est gros consommateur d'eau à la période la plus fragile d'été estival.

M. MIQUEU.- Avant-dernière question que je vais poser pour la deuxième fois – la première fois, c'était devant la section du cadre de vie – : quelqu'un de la Confédération paysanne me disait récemment : « Irrimieux, Phytomieux, Fertimieux : poudre aux yeux ». Est-ce la position de la Confédération paysanne ?

différentes interventions de ce matin, je crains que le débat ne soit un peu faussé, voire tronqué au travers de ce qui est fait et dit sur l'eau – les affirmations, les grands points d'interrogation, les explications. En fait, on veut mettre en parallèle l'irrigation avec les problèmes de pollution en agriculture. Ce qui pollue en agriculture, c'est l'utilisation des intrants, engrais, etc., ce n'est pas forcément l'irrigation. La preuve n'a jamais été faite que l'irrigation générerait plus de pollution que la non-irrigation. Je dirai même qu'une irrigation raisonnée peut être facteur de moins de pollution, parce que la plante utilise beaucoup plus rationnellement les produits qu'on lui apporte, notamment les engrais, alors qu'en non irriguée on apporte l'engrais et avec un orage ou des trombes d'eau un moment donné il y a pollution.

Il faudra faire la preuve que ceux qui irriguent polluent plus que ceux qui n'irriguent pas. Je crois qu'elle n'est pas faite et je crains donc que ce débat ne soit faussé justement par rapport au procès qui est fait à l'irrigation.

Le problème de l'irrigation, à mon sens, c'est surtout de savoir s'il est utile d'irriguer massivement pour surproduire ou produire pour produire et surimposer le marché. C'est la vraie question. Par conséquent, si on réfléchit et qu'on tranche cette question de l'excès de production lié à trop d'irrigation, effectivement on peut réfléchir et voir comment il faut modifier.

Je crois qu'il faut penser l'irrigation – et c'est ma position – comme une assurance pour les agriculteurs en cas de sécheresse. L'irrigation, ce n'est pas pour surproduire, pour produire massivement, mais il faut que ce soit une garantie pour les agriculteurs qu'en période de sécheresse, en période difficile pour l'agriculture, on puisse assurer un rendement minimum et le vivre comme une assurance.

Evidemment, si on le voit ainsi, cela change les données du problème. Cela coupe radicalement – et c'est là où je rejoins mes collègues – avec les orientations agricoles et les pratiques actuelles qui font qu'on en arrive à des absurdités. Si on prend un département comme les Landes, il est courant aujourd'hui qu'un agriculteur irrigue en période de sécheresse fin septembre alors que le pied de maïs est mort, mais comme la dessiccation va beaucoup trop vite parce qu'il fait sec, la fin de la maturité du panouille et du grain ne se passe pas naturellement puisque l'effet de serre assèche, on apporte de l'eau, ce qui rafraîchit le sol et l'atmosphère et permet d'avoir moins de perte par la dessiccation rapide de la plante. Donc apporter de l'eau en septembre – et c'est beaucoup plus courant qu'on l'imagine – avec une arrière-saison sèche pour rafraîchir l'atmosphère pour que le maïs ne sèche pas trop vite alors que le pied est mort demande à réfléchir.

Il faut donc repenser l'irrigation sous cet aspect-là.

Dans les propositions qui sont faites et que je partage, l'idée d'un taux progressif de redevance est une bonne idée. L'idée qu'on met en avant est qu'il y ait un plancher de redevance, c'est-à-dire que l'irrigation soit au bénéfice des petits et moyens producteurs, ceux qui ne génèrent pas des surproductions.

De même en ce qui concerne la surprime d'irrigation, on a dit qu'elle n'était pas justifiée, moi je dis qu'elle est justifiée pour une catégorie d'agriculteurs, c'est-à-dire les petits et moyens, jusqu'à une surface donnée. C'est vrai que les investissements à l'hectare en irrigation sont supérieurs pour les petites structures que pour les grosses, c'est évident : la rentabilité du matériel n'est pas la même. Donc, elle se justifie pour les

Sur le CTE, la Confédération paysanne s'est beaucoup impliquée dans le travail d'élaboration du CTE, parce qu'on croyait – et on croit encore un peu (*rires*) – qu'il y avait moyen de réorienter l'agriculture, notamment dans des zones de monoculture, pour encourager les gens à remettre en place une agriculture plus équilibrée, plus en phase avec l'agronomie, avec l'environnement, avec la demande du corps social et envers le paysage parce que le tourisme est quelque chose qui se vend aussi – ce n'est pas l'agriculture qui le vend, mais c'est un bien, une richesse pour l'ensemble du territoire, pour la nation.

Les premiers CTE qui ont été signés ne vont pas vraiment dans le sens d'une conditionnalité aussi bien sociale qu'environnementale. On signe un peu tout et n'importe quoi.

M. RÉGNAULT.- Au point où nous en sommes, je voudrais, après toutes ces auditions, d'abord faire part à nos deux rapporteurs de ma préoccupation et de ma gêne.

J'ai l'impression – sans doute par la force des choses, un modèle d'organisation nous y a conduits – qu'on est souvent éloigné de l'objet fondamental qui est la future loi sur l'eau. J'ai le sentiment que l'eau est l'élément conséquent d'une série de réflexions que nous avons avec nos interlocuteurs. Pour moi, cela ne poserait pas de problème si je n'avais pas à l'esprit que nous donnons un avis dans le cadre de la future loi sur l'eau et que nous nous situons, je le pense, par rapport à certaines données que nous avons devant nous mais qui ne sont pas à mon avis de caractère partisan.

Si le développement durable peut apparaître comme ayant un caractère partisan, les problèmes de gestion quantitative et qualitative de l'eau ne peuvent pas apparaître comme ayant un tel caractère. Nous sommes là devant un problème d'intérêt général et fondamental. C'est à partir de ce problème-là que nous aurons à apprécier toutes les observations des uns et des autres.

Ma première question s'adresse à nos deux rapporteurs, et notamment à celui du cadre de vie, pour leur demander si à un moment donné on aura une reprise de tout cela et un recadrage de notre réflexion de manière à ordonner notre avis en fonction de l'objectif fondamental.

J'ajouterai tout de même qu'on ne peut pas nier que nous sommes dans notre pays, qu'on soit à l'Ouest, au Sud-Ouest ou ailleurs, dans une certaine situation. On parlait de la nappe de Beauce, oui, c'est un problème et on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas matière à s'en préoccuper : d'une part elle diminue, elle ne se renfloue pas suffisamment, d'autre part elle n'est pas en bon état. Ces deux réalités-là font qu'on ne peut pas dire : « Allons-y, cela durera autant que cela pourra et sans doute éternellement ». Non, cela ne durera pas éternellement.

La dégradation de la qualité de l'eau est un vrai problème. Je ne dis pas que c'est la faute à ceci, la faute à cela, je trouve que tout le monde dit des choses intéressantes et nous aurons tous à nous en inspirer pour essayer de trouver la bonne réponse afin que demain on soit en situation de faire mieux.

On dit qu'il y a beaucoup d'eau en France et tout à l'heure on a parlé de l'Espagne, qui était prête à en importer une partie, on est donc là devant de grands transferts d'eau. En avoir beaucoup dans un endroit ne signifie pas qu'il y en a de façon débordante puisqu'il pourrait se faire qu'on en donne ailleurs.

mètres. On en est au point d'interdire le puisage pour les irriguants, et il y a un risque car étant en bordure de mer l'infiltration d'eau de mer dans cette nappe la rendrait inapte à vie. Evidemment, il y a des problèmes graves à ce niveau-là.

Nous sommes confrontés à une demande de l'agglomération bordelaise sur des nappes moins profondes, miocènes, donc superficielles, mais qui ne sont pas forcément dans un état sanitaire très bon puisqu'elles ont été polluées, notamment par les nitrates. C'est ce que disait M. le représentant de l'INRA tout à l'heure, lorsqu'on irrigue bien, on arrive à avoir une situation plutôt favorable en matière de consommation d'engrais, mais lorsqu'on surirrigue et c'est souvent le cas, il y a lessivage, il y a filtration et les nappes en surface sont polluées.

M. DE BEAUMESNIL.- Je voudrais reprendre la question de l'intervenant précédent sous une autre forme et revenir sur deux points. Concernant la répartition des disponibilités en eau, vous la faites, si j'ai bien compris, par UTH, mais à partir de quel volume ? A partir d'un volume global auquel vous affectez pour l'agriculture 10 %, 13 %, 20 % ? C'est ma première question.

Deuxième question : si je n'utilise pas la disponibilité que vous m'avez affectée, j'en fais quoi ? Je vends à mon voisin la possibilité de l'utiliser ? Je la garde ?

M. LEROY.- Cette disponibilité en eau est à déterminer par un comité qui est en charge de gérer la disponibilité en eau dans le bassin versant, de la répartir en fonction des préleveurs, des irriguants, en fonction aussi de ce qui aura été octroyé à l'irrigation agricole. Une discussion va avoir lieu pour répartir suivant la demande, soit pour l'eau potable, soit pour l'industrie et pour le maintien du réseau.

M. DE BEAUMESNIL.- Qu'est-ce que j'en fais si je ne l'utilise pas ?

M. LEROY.- Si elle n'est pas utilisée, elle n'est pas perdue pour autant.

Tout à l'heure on parlait de gens qui ont des installations d'irrigation. Il se trouve que la climatologie va être telle que rien ne justifie que l'on irrigue, donc que l'on dépense de l'argent pour irriguer des plantes qui n'en ont pas besoin. L'irrigation est une espèce de sécurité qui a été mise en place depuis très longtemps par les agriculteurs vis-à-vis de leurs productions.

Dans des zones très chaudes et très sèches, notamment dans le pourtour méditerranéen, ou en Mésopotamie, ou en Espagne, c'était quasiment érigé en termes de système. En Espagne, il y a très longtemps que le tribunal des eaux fonctionne parce que régulièrement il y a des périodes estivales très chaudes qui nécessitent une irrigation, alors qu'en France, notamment en Beauce, suivant la climatologie on ne va pas être obligé d'arroser pour le plaisir, parce que cela a un coût. Moi, j'irrigue le moins possible ; je fais en moyenne un, deux ou trois tours d'eau en année sèche, mais si jamais il pleut je ne vais pas faire de zèle, d'abord parce que cela me coûte de l'argent. Ce n'est pas parce qu'il y a le matériel qu'on va le faire fonctionner si la plante se comporte très bien sans irrigation, si le climat en quelque sorte répond aux besoins de la culture.

faudra bien qu'on rentre dans le lit de la saisine ; simplement, pour y rentrer, il faut savoir de quel affluent on arrive !

M. le PRESIDENT.- Merci, M. BOUÉ, pour cette précision. J'ose espérer quand même qu'après avoir été autant dans le domaine de l'eau, vous ne serez pas trop noyé et que vous pourrez revenir très sec à l'automne, cela n'étant qu'une petite boutade après avoir consacré toute la matinée au sujet.

Je voudrais remercier M. LEROY de sa participation ce matin à ce vaste débat. On voit qu'il est extrêmement complexe et quand on parle d'agriculture, d'irrigation, d'utilisation de l'eau, on ne fait pas toujours la distinction.

Je voudrais vous dire ceci : nous sommes deux agriculteurs presque à l'opposé de la France, l'un dans le sud, l'autre dans le nord, et si on pouvait faire avec le soleil ce que l'on fait avec l'eau, on pourrait régler votre problème de monoculture, car si effectivement j'avais un peu plus de soleil dans le nord de la France, je pourrais faire du maïs et je n'aurais pas besoin d'irriguer, par contre, hélas, vous pouvez faire du maïs, à condition d'avoir de l'irrigation. Vous voyez la complexité du système et je crois que si on pouvait le faire, on pourrait vous transférer une partie de nos céréales et faire du maïs. Le problème est beaucoup plus complexe que la seule question de l'utilisation de l'eau. Cela pour resituer un peu le contexte et voir les difficultés, les approches pouvant être parfois différentes.

Une dernière remarque. Quand M. MIQUEU vous a posé une question tout à l'heure sur les associations Irrimieux, Phytomieux, etc. tout ce qui se termine en « mieux » et qui peut être défiguré en « poudre aux yeux ». Là aussi, on pourrait se mettre d'accord, même si on n'est pas dans la même structure professionnelle.

Mais je crois, pour avoir participé au début de la mise en place d'une de ces structures, qu'il y a des actions qu'il ne faut pas négliger, qu'elles sont à la fois pédagogiques et intéressantes à terme. Je citerai particulièrement Phytomieux, parce que j'en étais un peu à l'origine et après j'ai laissé à d'autres la responsabilité de cette structure. Je dirai que ce qu'on avait vu dans le cadre de Phytomieux, c'était d'abord une meilleure utilisation des phytosanitaires. La deuxième démarche, c'était de réunir autour d'une table tous les acteurs, et des acteurs multiples dans ce domaine-là. Je dirai que j'y étais au départ et cela m'a valu de pouvoir connaître un peu le sentiment des uns et des autres. Ce n'est jamais négatif quand vous arrivez à mettre autour d'une table des gens qui ne partagent pas le même point de vue ou qui ont des intérêts divergents. Quand vous retrouvez autour de la table à la fois des représentants des utilisateurs, des représentants des firmes de phytosanitaires, tous ceux qui sont vendeurs de matériel, ceux qui vont utiliser cela, et qu'on arrive à poser les véritables problèmes.

Pour moi le slogan était simple : « utilisez un bon produit ». Que voulait dire « un bon produit » ? Un produit qui pollue le moins possible, s'il reste encore polluant. Donc, cela voulait dire que les firmes phytosanitaires devaient faire des efforts pour trouver des produits qui polluent moins, qu'il fallait les utiliser au bon moment – concernant la maîtrise de l'utilisation, vous comme moi savons très bien qu'il y a des efforts à faire au bon endroit et que cela ne sert à rien de mettre un produit s'il est mal utilisé – et avec un bon matériel. Donc, on impliquait aussi ceux qui fabriquent et qui aujourd'hui mettent sur le marché du matériel pour utiliser ces produits, et quand on parle de pulvérisateurs ou autres, on arrive quand même par des démarches progressives